

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_086

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) - Financement pour l'année 2025

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (48) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 67

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_086

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) - Financement pour l'année 2025

La BGE Hauts-de-France est une association loi 1901, actrice depuis plus de 20 années sur le territoire pour les sujets relatifs à la création d'entreprise mais aussi, sous un autre registre, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.

Elle contribue en moyenne à la création-reprise d'une cinquantaine d'entreprises par an sur le territoire de Cœur de Flandre aggro.

Par ailleurs, BGE Hauts-de-France et Cœur de Flandre aggro travaillent en étroite collaboration sur le territoire à travers la participation de Cœur de Flandre aggro :

- aux actions jeunes réalisées par BGE au sein des lycées présents sur son territoire : interventions afin de présenter la collectivité, le territoire, participation aux jurys ;
- au sein de ses formations à l'entrepreneuriat : participation aux jurys de fin de formation (avis sur le projet et sur la délivrance de la certification à l'entrepreneuriat...);
- présentation de l'offre d'accompagnement de l'agglomération ainsi que des aides financières à la création d'entreprise ;
- jury de sélection de la couveuse d'entreprises à l'essai.

La BGE Hauts-de-France contribue également aux différentes réflexions menées sur le territoire à travers la participation aux différentes réunions et l'accompagnement à la création d'entreprise (apport technique).

En complément, il est proposé de poursuivre, en 2025, l'animation de la couveuse d'entreprises à l'essai (Incubatest - dispositif venant en amont de la pépinière et permettant aux porteurs de projets de tester leurs activités dans un cadre sécurisé tout en étant accompagnés).

Cette étape sert essentiellement à confirmer la présence d'un marché ou non vis-à-vis de l'activité envisagée et ainsi limiter au maximum le taux d'échec à la création.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la compétence Actions de développement économique de Cœur de Flandre aggro ;

Il vous est proposé :

- de fixer la participation financière de Cœur de Flandre agglo à 10 000 € pour l'année 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents,
- de verser la participation selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention,
 - 50 % à échéance des actions.

Membres du conseil d'administration de l'association, Samuel BEVER et Pascal CODRON ne prennent pas part au débat et au vote de la présente délibération.

Vote :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

